



VILLE DE SION

**AVIS OFFICIEL
VOTATIONS FEDERALES DU
24 NOVEMBRE 2013**

Conformément aux dispositions cantonales, les bureaux de vote ne sont ouverts plus que le samedi et le dimanche.

L'assemblée primaire de la commune municipale de Sion est convoquée les 23 et 24 novembre 2013 pour se prononcer sur le rejet ou l'acceptation de:

L'initiative populaire du 21 mars 2011 « 1 :12 – Pour des salaires équitables »

L'initiative populaire du 12 juillet 2011 « Initiative pour les familles : déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants »

La modification du 22 mars 2013 de la loi fédérale concernant la redevance pour l'utilisation des routes nationales (Loi sur la vignette autoroutière, LVA)

Le bureau de vote du Casino (Grand-Pont) sera ouvert :

1. Samedi 23 novembre 2013

- de 10H00 à 12H00
- de 17H00 à 19H00

2. Dimanche 24 novembre 2013

- de 10H00 à 12H00

Possibilités de vote

1. Au bureau de vote

Vous pourrez voter au bureau de vote sur présentation de la feuille de réexpédition valant carte civique, soit en utilisant le matériel reçu, soit en utilisant celui à disposition dans les isoairs.

2. Par correspondance

Vous devrez utiliser le matériel qui vous aura été transmis et retourner l'enveloppe de transmission affranchie à vos frais à « Ville de Sion, case postale, 1950 Sion 2 » en veillant à poster votre envoi suffisamment tôt, de manière à ce qu'il parvienne à la Municipalité au plus tard le vendredi précédant le scrutin à 17h00 (heure limite). Selon la nouvelle loi, tout envoi insuffisamment affranchi sera refusé.

Vous aurez aussi la possibilité, plutôt que de la poster, de déposer simplement votre enveloppe de transmission non affranchie dans l'urne installée et scellée au guichet de la Police municipale, à la rue de Lausanne 23. Ce dépôt pourra être fait dès le lundi 18 novembre 2013, chaque jour de 08h00 à 12h00, et de 13h30 à 17h00 jusqu'au vendredi qui précède le scrutin.

En tout état de cause, nous vous invitons à bien lire les instructions mentionnées sur la feuille de réexpédition valant carte civique.

LA CHANCELLERIE

Sion, le 24 octobre 2013 2013